Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260702-202607002-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
02 JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le DEUX JUILLET,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 25/06/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

ABSENTS : BOUILLARD Philippe, procuration du 01/07/2026 à LEBRUN Olivier ; MAFOA Jean-Yves, procuration du 26/06/2026 à LONCLE Sandra.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire.

Délibération 2026 07 002
Assainissement collectif – Rapport annuel 2025 du délégataire VEOLIA

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, VEOLIA, le délégataire du service public d'assainissement collectif a transmis son rapport annuel relatif à l'exécution du contrat d'affermage pour l'exercice 2025.

Ce rapport présente notamment les conditions d'exécution du service, les principaux indicateurs techniques et financiers, la qualité du service rendu aux usagers ainsi que les perspectives d'amélioration.

Ce rapport a été adressé aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire présente le rapport au conseil.

Les chiffres clés du service en 2025 :

Habitants desservis	997
Abonnés	803
Postes de relèvement	5
Longueur de réseau	14 km
Station d'épuration	1
VOLUMES TRAITÉS	124 045 m³
Prix global moyen de l'assainissement TTC	2,64 €/m³

Le taux de conformité de la station d'épuration est de 100 %.

Le prix du m³ d'eau est passé de 2,46 € en 2024 à 2,64 € en 2025. La consommation individuelle a diminué ce qui a pour conséquence de baisser le montant des recettes pour le prestataire (VEOLIA).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260702-202607002-DE

Sur la facture globale : la part du délégataire baisse tandis que la part de la commune et celle des taxes augmentent. Ainsi, la hausse globale est d'environ + 7%.

Les équipements sont contrôlés à la fois par VEOLIA dans le cadre du contrat d'affermage et par le SATESE du Morbihan (service départemental).

Monsieur le Maire explique que la conformité des branchements individuels au réseau est contrôlée à chaque vente d'un bien. Il précise qu'en cas de non-conformité, l'acquéreur d'un bien contrôlé « non-conforme » n'a pas l'obligation de se mettre en conformité. Ainsi, le nombre de branchement répertoriés « non-conformes » peut évoluer d'une année à l'autre. Il était de 6 logements en 2024, ; il est passé à 8 en 2025.

Monsieur le Maire conclu la présentation en indiquant que pour Billiers l'outil fonctionne bien, il est dimensionné aux besoins de la population.

Il précise que l'apport important d'eaux parasites dans le système, constaté ces dernières années, pose de gros soucis mais qu'il s'agit là d'un tout autre problème qui fait l'objet d'un suivi particulier de la part de la commune et des services de l'état.

Au vu des éléments ci-dessus exposés,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 15 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention :
PREND ACTE de la présentation du Rapport annuel 2025 du délégataire VEOLIA sur le service d'assainissement collectif (Annexe 2).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI



Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/____